

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

**Arrêté du 4 octobre 2018 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de grande instance de Tours**

NOR : JOSB1828598A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Madame Ludivine CROZET (RIEU), adjointe administrative principale, en sa qualité de régisseuse titulaire au tribunal de grande instance de Tours.

Article 2

Il est, à la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Madame Laurence GORCE, greffière, en sa qualité de régisseuse suppléante au tribunal de grande instance de Tours.

Article 3

Madame Anne-Muriel MANGOLD, secrétaire administrative, est, à compter de la date de passation des comptes, nommée régisseuse titulaire au tribunal de grande instance de Tours.

Article 4

Madame Ludivine CROZET (RIEU), adjointe administrative principale, est, à compter de la date de passation des comptes, nommée régisseuse suppléante au tribunal de grande instance de Tours.

Article 5

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel d'ORLEANS, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 4 octobre 2018

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,



Aude TORCHY